



**AVIS N° A-10**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DES TRANSPORTS COLLECTIFS  
DE MONTEREAU ET  
SES ENVIRONS (SITCOME)**

(Seine-et-Marne)

**Article L. 1612-5 du code général  
des collectivités territoriales**

délibéré le 12 juin 2025



6<sup>ème</sup> section

N° G/196/A-10

Séance du 12 juin 2025

## AVIS

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE MONTEREAU ET SES ENVIRONS (SITCOME) (77)**

#### **Budget primitif 2025**

#### **Article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales**

**La chambre régionale des comptes Île-de-France,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-4, L. 1612-5 et L. 2321-2 ;

**VU** le code des juridictions financières, notamment ses articles L. 211-11, L. 232-1, L. 244-1 ;

**VU** les lois et règlements relatifs aux budgets des collectivités territoriales et de leurs établissements publics communaux et intercommunaux ;

**VU** l'arrêté du président de la chambre régionale des comptes Île-de-France fixant la composition des sections et l'arrêté portant délégation de signature aux présidents de section ;

**VU** le courrier du 6 mai 2025, enregistré au greffe de la chambre régionale des comptes le même jour, par lequel M. Pierre Ory, préfet de Seine-et-Marne (77), a saisi la chambre en application de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), suite au constat d'une situation de déséquilibre réel du budget principal primitif 2025 du syndicat intercommunal des transports collectifs de Montereau et ses environs (SITCOME) voté le 10 avril 2025 ;

**VU** la décision du 6 mai 2025 par laquelle le président de la 6<sup>ème</sup> section a confié à M. Alexandre Couturier, premier conseiller, l'instruction de la saisine budgétaire ;

**VU** les lettres du 21 mai 2025, par lesquelles le président de la 6<sup>ème</sup> section, agissant par délégation du président de la chambre, a informé le préfet de Seine-et-Marne et le comptable du SITCOME de l'ouverture de l'instruction consécutive à cette saisine ;

**VU** la lettre du 21 mai 2025 du président de la 6<sup>ème</sup> section agissant par délégation du président de la chambre informant le président du SITCOME de cette saisine et l'invitant à présenter ses observations ;

**VU** l'ensemble des pièces du dossier transmises au rapporteur par voie électronique ;

Après avoir entendu M. Alexandre Couturier, premier conseiller, en son rapport.

## ÉMET L'AVIS SUIVANT

### 1 SUR LA COMPÉTENCE DE LA CHAMBRE

(1) La saisine émane du préfet de Seine-et-Marne, sur le fondement des dispositions de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). À cet égard, la compétence territoriale de la chambre est établie.

### 2 SUR LA SAISINE

(2) Aux termes de l'article L. 1612-5 du CGCT : « Lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas voté en équilibre réel, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'État dans un délai de trente jours à compter de la transmission prévue aux articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1, le constate et propose à la collectivité territoriale, dans un délai de trente jours à compter de la saisine, les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire et demande à l'organe délibérant une nouvelle délibération. La nouvelle délibération, rectifiant le budget initial, doit intervenir dans un délai d'un mois à partir de la communication des propositions de la chambre régionale des comptes.

Si l'organe délibérant ne s'est pas prononcé dans le délai prescrit, ou si la délibération prise ne comporte pas de mesures de redressement jugées suffisantes par la chambre régionale des comptes, qui se prononce sur ce point dans un délai de quinze jours à partir de la transmission de la nouvelle délibération, le budget est réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'État dans le département. Si celui-ci s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite ».

(3) En outre, l'article R. 1612-8 du CGCT dispose que : « Lorsque la chambre régionale des comptes est saisie par le représentant de l'Etat d'une décision budgétaire ou d'un compte administratif, le délai dont elle dispose pour formuler des propositions court à compter de la réception au greffe de l'ensemble des documents dont la production est requise selon le cas par les articles R. 1612-16, R. 1612-19, R. 1612-23, R. 1612-24 et R. 1612-27 ».

(4) Le syndicat intercommunal des transports collectifs de Montereau et ses environs (SITCOME) a adopté son budget principal primitif et son budget annexe primitif le 10 avril 2025.

(5) Le préfet de Seine-et-Marne a saisi la chambre régionale des comptes Île-de-France en application de l'article L. 1612-5 du CGCT sur le fondement d'un déséquilibre réel du budget principal primitif 2025 au motif que les dépenses de fonctionnement n'auraient pas été évaluées de façon sincère faute pour le SITCOME d'avoir inscrit une provision pour litige en raison de la contestation par la commune de Montereau-Fault-Yonne, auprès du tribunal administratif de Melun, de deux titres de recettes de 398 802,30 € et de 140 998,46 € correspondant respectivement aux contributions financières de 2023 et de 2024.

(6) En application des dispositions précitées de l'article R. 1612-8 du CGCT, le délai d'un mois dont dispose la chambre pour rendre son avis doit être décompté à partir de la date à laquelle la saisine peut être considérée comme complète. L'instruction a nécessité, outre les documents transmis par le préfet le 6 mai 2025, des pièces complémentaires reçues le 27 mai 2025, date à laquelle la chambre a été en possession de l'ensemble des justifications prévues à l'article précité. La saisine est déclarée complète à cette date.

### 3 SUR L'ABSENCE D'EQUILIBRE REEL DU BUDGET

(7) Aux termes des dispositions de l'article L. 1612-4 du CGCT : « Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice ».

(8) L'évaluation sincère des inscriptions budgétaires suppose notamment que soient prévues l'ensemble des dépenses obligatoires listées à l'article L. 2321-2 du CGCT rendu applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par renvoi de l'article L. 5211-36 du CGCT. En font partie les dotations aux provisions mentionnées au 29° de l'article L. 2321-2 précité.

(9) En outre, selon l'article R. 2321-2 du CGCT : « Pour l'application du 29° de l'article L. 2321-2, une provision doit être constituée par le maire dans les cas suivants : 1° Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru (...) ».

(10) Ces dispositions sont précisées par l'instruction ministérielle M57 applicable au SITCOME selon laquelle une provision pour risques et charges doit être comptabilisée dès lors que trois conditions cumulatives sont remplies : il existe une obligation de l'entité vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé, il est probable ou certain qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation vis-à-vis du tiers, le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est évaluée pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

(11) Quatre contentieux engagés à l'encontre du SITCOME devant le tribunal administratif de Melun restent en attente de jugement. Ils portent sur la contestation d'un titre exécutoire émis à l'encontre de la société INTERVAL en 2021, de deux titres exécutoires émis à l'encontre de la commune de Montereau-Fault-Yonne en 2023 et 2024, et de plusieurs délibérations du SITCOME appelant en 2024 les contributions financières de ses communes membres. Les charges financières susceptibles de résulter de décisions de justice qui feraient droit aux demandes des requérants pourraient consister en l'annulation des titres exécutoires, en l'imputation de frais de justice et en l'inscription de charges y afférentes au budget du SITCOME.

(12) Le risque financier lié au contentieux engagé par la société INTERVAL a fait l'objet d'une dotation aux provisions, approuvée par délibération du 14 décembre 2021 et inscrite dans les comptes en 2023, à hauteur d'un montant de 42 596,20 € identique à celui du titre de perception contesté. Compte tenu de la nature de la créance contestée et du risque financier encouru, le montant de la dotation aux provisions a été exactement évalué.

(13) Le risque financier lié au contentieux engagé par la commune de Montereau-Fault-Yonne a donné lieu à l'inscription d'une dotation aux provisions d'un montant de 166 200 € en 2023 et de deux reprises d'un montant total de 110 000 € en 2024, soit un reliquat de dotation de 56 200 €. Compte tenu de la nature de la créance contestée, de son montant et du caractère budgétairement insoutenable que représenterait pour les communes membres l'augmentation de 342 602 € de leurs contributions financières qu'impliquerait l'inscription d'un complément de dotation aux provisions en vue de la porter à hauteur du montant du titre de perception de 398 802,30 € contesté, ce risque financier a été suffisamment provisionné dans les comptes du SITCOME.

(14) Le risque financier lié aux deux contentieux engagés en 2024 par la commune de Montereau-Fault-Yonne portant sur la contestation des délibérations du SITCOME et sur le titre exécutoire de 140 998,46 € n'a pas fait l'objet d'une dotation au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » du budget principal primitif 2025 du SITCOME. Dès lors, faute d'avoir prévu une dotation aux provisions, le budget principal primitif 2025 du SITCOME n'a pas été voté en équilibre réel.

## 4 SUR LES MESURES NECESSAIRES AU RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE BUDGÉTAIRE

(15) Le budget du SITCOME se compose d'un budget principal et d'un budget annexe dénommé « Cartes SIYONNE ».

(16) Le régime des provisions appliqué par le SITCOME est semi-budgétaire.

(17) Le rétablissement de l'équilibre du budget principal implique l'inscription de dotations aux provisions pour risques et charges, ainsi que des rectifications à apporter au budget annexe.

### 4.1 Le budget principal du SITCOME

(18) Les rectifications proposées au budget principal primitif 2025 sont présentées ci-dessous et détaillées en annexes 1 et 2.

#### 4.1.1 Section de fonctionnement

##### 4.1.1.1 Dépenses

(19) Les rectifications proposées par la chambre tiennent compte de l'état des consommations, des justifications produites par l'ordonnateur et de la nécessité de diminuer les dépenses afin d'inscrire des dotations aux provisions.

(20) Au chapitre 011 Charges à caractère général, il est proposé une économie de 25 800 €, en inscrivant 84 900 € au lieu de 110 700 €.

(21) Au chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés, il est proposé une économie de 55 550 €, en inscrivant 228 200 € au lieu de 283 750 €.

(22) Au compte 65 Autres charges de gestion courante, il est proposé une économie de 1 495 €, en inscrivant 57 405 € au lieu de 58 900 €.

(23) Au compte 66 Charges financières, il est proposé une économie de 400 €, en inscrivant 29 200 € au lieu de 29 600 €.

(24) Au compte 68 Dotations aux provisions et dépréciations, il est proposé d'inscrire 67 545 €, au regard des capacités de financement du SITCOME, au titre des contentieux portant sur les délibérations du SITCOME et sur la contestation du titre exécutoire de 140 998,46 €.

(25) Au chapitre 023 Virement à la section d'investissement, il est proposé un abondement de 4 300 €, en inscrivant 76 900 € au lieu de 72 600 €, afin de compenser une réduction du même montant en section d'investissement des recettes de FCTVA.

(26) Au chapitre 042 Opérations d'ordre transfert entre sections, il n'est pas proposé de modifier l'inscription de 22 900 €.

(27) Le total des dépenses de fonctionnement s'établit à 567 050 € au lieu de 578 450 €, soit une économie de 11 400 € par rapport au budget primitif.

#### **4.1.1.2 Recettes**

(28) Au compte 70 Produits des services, du domaine, et ventes, il est proposé une diminution du montant des produits de 8 900 €, en inscrivant 114 100 € au lieu de 123 000 €. La chambre ne retient pas les hypothèses de recettes issues de la location de bureaux appartenant au SITCOME, en l'absence de bail signé à date. En outre, elle propose de minorer le remboursement du budget annexe au titre des ETPT mobilisés par la location des vélos électriques (activité non encore effective) et le service de relais colis.

(29) Au compte 74 Dotations et participations, il est proposé une diminution du montant des recettes de 3 000 €, en inscrivant 436 750 € au lieu de 439 750 €. La chambre valide la proposition du SITCOME de ne pas inscrire de recette au titre des subventions aux contrats aidés à l'emploi (CAE).

(30) Au compte 7588 Autres produits de gestion courante, il est proposé d'inscrire 500 € pour tenir compte des recettes déjà réalisées à date, alors qu'aucun crédit n'avait été inscrit dans le BP 2025.

(31) Au chapitre 042 Opérations d'ordre transfert entre sections, il n'est pas proposé de modifier l'inscription de 15 700 €.

(32) Le total des recettes de fonctionnement s'établit à 567 050 € au lieu de 578 450 €, soit une diminution de 11 400 € par rapport au budget primitif.

(33) La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes. Elle dégage un autofinancement au profit de la section d'investissement de 84 100 € au lieu de 79 800 € soit un abondement de 4 300 € par rapport au budget primitif.

#### **4.1.2 Section d'investissement**

##### **4.1.2.1 Dépenses**

(34) La chambre ne propose aucune modification en dépenses par rapport au budget primitif 2025 : elle maintient les inscriptions de 99 100 € au compte 16 Emprunts et dettes assimilées, et de 15 700 € au chapitre 040 Opérations d'ordre transfert entre sections.

(35) Le total des dépenses d'investissement s'établit à 114 800 €. Il est inchangé par rapport au budget primitif 2025.

##### **4.1.2.2 Recettes**

(36) Au compte 10 Dotations, fonds divers et réserves, il est proposé une diminution des recettes de 4 300 €, en inscrivant 15 000 € au lieu de 19 300 €, afin d'intégrer une baisse des taux de FCTVA.

(37) Au chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement, il est proposé un abondement de 4 300 €, en inscrivant 76 900 € au lieu de 72 600 €, pour compenser la baisse du même montant sur le compte 10.

(38) Au chapitre 040 Opérations d'ordre transfert entre sections, il n'est pas proposé de modifier l'inscription de 22 900 €.

(39) Le total des recettes d'investissement s'établit à 114 800 €. Il est identique à celui inscrit au budget primitif 2025.

(40) La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes.

(41) Les ressources propres dégagées par l'autofinancement et le FCTVA s'établissent à 99 100 €. Leur montant, inchangé par rapport au budget primitif 2025, permet de financer le remboursement du capital de la dette, et de satisfaire ainsi à l'une des conditions de l'équilibre réel définie à l'article L. 1612-5 du CGCT.

## 4.2 Le budget annexe « Cartes SIYONNE »

(42) Les modifications proposées au budget annexe primitif 2025 sont présentées ci-dessous et détaillées en annexes 3 et 4. Elles intègrent les corrections nécessitées par les rectifications du budget principal proposées par la chambre.

### 4.2.1 Section d'exploitation

#### 4.2.1.1 Dépenses

(43) Au chapitre 011 Charges à caractère général, il est proposé une économie de 2 600 €, en inscrivant 1 030 € au lieu de 3 630 €. Les mesures d'économie proposées portent sur les articles suivants :

- Article 6122 Crédit-bail mobilier : inscrire 400 € au lieu de 700 € car les prévisions d'achat de logiciel de géolocalisation par satellite des vélos électriques équipés de puces électroniques ne sont assises sur aucune pièce contractuelle ;
- Article 61551 Entretien matériel roulant : prévoir 300 € au lieu de 600 € pour tenir compte de l'absence de mise en service à date de la régie Vél'COME ;
- Article 6168 Autres : ne prévoir dans l'immédiat aucun crédit, au lieu de 2 000 € inscrits au budget primitif car le SITCOME n'a toujours pas souscrit de contrat d'assurance usagers et vols pour ses vélos électriques.

(44) Au chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés, il est proposé une économie de 4 900 €, en inscrivant 14 100 € au lieu de 19 000 €. Les mesures d'économie proposées portent sur la réduction du temps consacré à l'utilisation des vélos pour tenir compte de l'absence de mise en service à date de la régie Vél'COME.

(45) Au chapitre 042 Opérations d'ordre transfert entre sections, il n'est pas proposé de modifier l'inscription de 3 370 €.

(46) Le total des dépenses d'exploitation s'établit à 18 500 € au lieu de 26 000 €, soit une économie de 7 500 €.

#### 4.2.1.2 Recettes

(47) Au compte 70 Produits des services, du domaine, et ventes, il est proposé une diminution du montant des produits de 2 600 € en inscrivant 2 000 € au lieu de 4 600 €. Les mesures d'économie concernent l'article 7083 Locations diverses : prévoir 1 400 € au lieu de 4 000 € eu égard à l'absence de mise en service à date de la régie Vél'COME.

(48) Au compte 74 Dotations et participations, à l'article 7478 Participation du budget principal, il est proposé de réduire le montant des recettes de 4 900 €, en inscrivant 16 500 € au lieu de 21 400 €. L'économie s'explique par la nécessité de minorer les dépenses du budget principal.

(49) Le total des recettes d'exploitation s'établit à 18 500 € au lieu de 26 000 €, soit une diminution de 7 500 €.

(50) La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes. Elle dégage un autofinancement au profit de la section d'investissement d'un montant de 3 370 €, inchangé par rapport au budget primitif 2025.

#### 4.2.2 Section d'investissement

(51) En dépenses et en recettes la chambre ne propose aucun changement par rapport au budget primitif : elle maintient en dépenses l'inscription de 3 370 € au compte 21 Immobilisations corporelles, et en recettes l'inscription de 3 370 € au chapitre 040 Opérations d'ordre transfert entre sections.

(52) La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes, avec une inscription de 3 370 €, inchangée par rapport au budget primitif 2025.

### PAR CES MOTIFS

**CONSTATE** l'absence d'équilibre réel du budget principal primitif 2025 ;

**PROPOSE** les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire ;

**DEMANDE** à l'organe délibérant du SITCOME de voter une nouvelle délibération approuvant les budgets principal et annexe rectifiés ;

**RAPPELLE** qu'en application de l'article L. 1612-5 du CGCT, la nouvelle délibération rectifiant le budget initial devra être transmise à la chambre régionale des comptes dans le délai d'un mois à partir de la communication des propositions de la chambre.

*Le président de séance,*



*Christophe Royer*

Syndicat intercommunal des transports collectifs de Montereau et ses environs (SITCOME)  
Article L. 1612-5 du CGCT – Avis budgétaire

## Annexe n° 1. Proposition de budget rectificatif – Budget principal SITCOME

Tableau n° 1 : Section de fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	110 700 €	84 900 €	-25 800 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	283 750 €	228 200 €	-55 550 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €
016	APA	0 €	0 €	0 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	58 900 €	57 405 €	-1 495 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>453 350 €</b>	<b>370 505 €</b>	<b>-82 845 €</b>
66	Charges financières	29 600 €	29 200 €	-400 €
67	Charges spécifiques	0 €	0 €	0 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0 €	67 545 €	67 545 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>482 950 €</b>	<b>467 250 €</b>	<b>-15 700 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	72 600 €	76 900 €	4 300 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	22 900 €	22 900 €	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>95 500 €</b>	<b>99 800 €</b>	<b>4 300 €</b>
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>578 450 €</b>	<b>567 050 €</b>	<b>-11 400 €</b>
013	Atténuations de charges	0 €	0 €	0 €
016	APA	0 €	0 €	0 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €	0 €	0 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	123 000 €	114 100 €	-8 900 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0 €	0 €	0 €
731	Fiscalité locale	0 €	0 €	0 €
74	Dotations et participations	439 750 €	436 750 €	-3 000 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €	500 €	500 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>562 750 €</b>	<b>551 350 €</b>	<b>-11 400 €</b>
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits spécifiques	0 €	0 €	0 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaire)	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>562 750 €</b>	<b>551 350 €</b>	<b>-11 400 €</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	15 700 €	15 700 €	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>15 700 €</b>	<b>15 700 €</b>	<b>0 €</b>
R002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>578 450 €</b>	<b>567 050 €</b>	<b>-11 400 €</b>
<b>Résultat prévisionnel</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>79 800 €</b>	<b>84 100 €</b>	<b>4 300 €</b>

Source : BP 2025 retraité CRC

**Tableau n° 2 : Section d'investissement**

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
018	RSA	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations)	0 €	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations)	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	99 100 €	99 100 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>99 100 €</b>	<b>99 100 €</b>	<b>0 €</b>
<b>45..1</b>	<b>Chapitres d'opé. pour compte de tiers</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>99 100 €</b>	<b>99 100 €</b>	<b>0 €</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	15 700 €	15 700 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>15 700 €</b>	<b>15 700 €</b>	<b>0 €</b>
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>114 800 €</b>	<b>114 800 €</b>	<b>0 €</b>
018	RSA	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	19 300 €	15 000 €	-4 300 €
1068	Excédent de fonct. capitalisés	0 €	0 €	0 €
138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>19 300 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>-4 300 €</b>
<b>45..2</b>	<b>Chapitre des opé. pour compte de tiers</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>19 300 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>-4 300 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	72 600 €	76 900 €	4 300 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	22 900 €	22 900 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>95 500 €</b>	<b>99 800 €</b>	<b>4 300 €</b>
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>114 800 €</b>	<b>114 800 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Résultat prévisionnel</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Source : BP 2025 retraité CRC

**Tableau n° 3 : Ressources propres de la section d'investissement**

Principales ressources propres de la section d'investissement				
10222	F.C.T.V.A.	19 300 €	15 000 €	-4 300 €
10224	Versements pour dépassement du PLD	0 €	0 €	0 €
10225	Participations pour dépassement du COS	0 €	0 €	0 €
10226	Taxe d'aménagement	0 €	0 €	0 €
138	Autres subv. d'invest. non transférables	0 €	0 €	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €	0 €
	Autofinancement prévisionnel	79 800 €	84 100 €	4 300 €
	<b>Totaux</b>	<b>99 100 €</b>	<b>99 100 €</b>	<b>0 €</b>

Source : BP 2025 retraité CRC

## Annexe n° 2. Proposition de budget rectificatif – Budget principal SITCOME – Présentation détaillée par section

Tableau n° 4 : Détail des dépenses de fonctionnement

Art	En euros	Projet de budget 2025		Proposition CRC		
		Restes à réaliser	BP 2025	Réelles	Ordre entre sections	Ordre dans la section
60611	Eau et assainissement	0	2 000	1 300	0	0
60612	Énergie - Électricité	0	20 000	19 000	0	0
60613	Chauffage urbain	0	0	0	0	0
60622	Carburants	0	500	200	0	0
60623	Alimentation	0	400	100	0	0
60631	Fournitures d'entretien	0	1 300	1 000	0	0
60632	Fournitures de petit équipement	0	1 000	1 000	0	0
60636	Habillement et Vêtements de travail	0	0	0	0	0
6064	Fournitures administratives	0	2 000	1 000	0	0
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0
6132	Locations immobilières	0	0	0	0	0
61521	Terrains (entretien espaces verts)	0	1 800	0	0	0
615221	Bâtiments publics ( réparation barrière gare)	0	5 000	0	0	0
61551	Matériel roulant	0	500	500	0	0
6156	Maintenance	0	11 300	8 000	0	0
6161	Multirisques	0	5 600	5 600	0	0
6162	Assurance obligatoire dommage-construction	0	1 000	0	0	0
6184	Versements à des organismes de formation	0	0	0	0	0
62268	Autres honoraires, conseils...	0	40 000	37 800	0	0
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	6 000	2 000	0	0
6232	Fêtes et cérémonies	0	500	200	0	0
6234	Réceptions	0	1 000	500	0	0
6236	Catalogues et imprimés	0	2 000	1 000	0	0
6237	Publications	0	0	0	0	0
6238	Divers	0	1 000	0	0	0
6251	Voyages, déplacements et missions	0	1 800	0	0	0
6257	Non trouvé	0	0	0	0	0
6261	Frais d'affranchissement	0	800	500	0	0
6262	Frais de télécommunications	0	4 200	4 200	0	0
627	Services bancaires et assimilés.	0	1 000	1 000	0	0
62878	A des tiers	0	0	0	0	0
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	0	1 100	1 100	0	0
64111	Rémunération principale	0	2 400	1 600	0	0
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0	0	0	0	0
64116	Indemnités de licenciement	0	0	0	0	0
64118	Autres indemnités.	0	0	0	0	0
64131	Rémunerations	0	109 200	100 000	0	0
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0	500	500	0	0
64138	Primes et autres indemnités	0	7 200	7 200	0	0
64168	Autres emplois aidés	0	33 000	10 000	0	0
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	80 000	73 000	0	0
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0	17 000	14 000	0	0
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	9 000	0	0	0
64731	Versées directement	0	11 000	10 500	0	0
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	350	300	0	0
6478	Autres charges sociales diverses	0	13 000	10 000	0	0
6518	Autres (primes, dots...)	0	0	0	0	0
6531	Indemnités, frais de mission et de formation des élus	0	0	0	0	0
65311	Indemnités de fonction	0	21 000	20 500		
65312	Frais de mission et de déplacement	0	1 000	0		
65313	Cotisations de retraite	0	2 900	2 900		
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		10 000	8 000		
6533	Indemnités des membres du Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation - section de la culture, de l'éducation et des sports	0	0	0	0	0
6534	Non trouvé	0	0	0	0	0
6541	Créances admises en non-valeur	0	0	0	0	0
657364	Non trouvé (versement au budget annexe)	0	21 400	16 500	0	0
6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	0	2 500	2 500	0	0
65811	Droits d'utilisation – informatique en nuage	0	0	7 000	0	0
65888	Autres	0	100	5	0	0
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	13 300	13 300	0	0
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	0	100	-300	0	0
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0	16 200	16 200	0	0
6712	Non trouvé	0	0	0	0	0
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	0	0	0	0
67441	Non trouvé	0	0	0	0	0
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0	0	0
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	0	0	67 545	0	0
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0	0	0		
023	Virement à la section d'investissement	0	72 600	76 900		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	22 900	22 900		
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0			0
002	Résultat reporté ou anticipé	0	0			0

Source : BP 2025 retraité CRC

**Tableau n° 5 : Détail des recettes de fonctionnement**

	En euros	Projet de budget 2025		Proposition		
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Réelles	Ordre entre sections	Ordre dans la section
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0	0	0	0	0
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	0	100 000	100 000	0	0
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0	4 000	0		
70841	Mise à disposition de personnel facturée à la collectivité de rattachement	0	19 000	0	0	0
708422	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes et aux régies dotés de la personnalité morale	0	0	14 100	0	0
7318	Autres	0	0	0	0	0
7338	Autres impôts et taxes spécifiques des collectivités d'Île-de-France	0	0	0	0	0
744	FCTVA	0	1 000	1 000	0	0
74718	Autres	0	3 000	0	0	0
74741	Communes membres du GFP	0	435 750	435 750	0	0
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0
7588	Autres produits divers de gestion courante	0	0	500	0	0
7718	Non trouvé	0	0	0	0	0
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	0	0	0	0	0
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	15 700		15 700	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0			0
002	Résultat reporté ou anticipé	0	0	0		

Source : BP 2025 retraité CRC

**Tableau n° 6 : Détail des dépenses d'investissement**

	En euros	Projet de budget 2025		Proposition		
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Réelles	Ordre entre sections	Ordre dans la section
13911	Non trouvé	0	0			0
13912	Non trouvé	0	0			0
1641	Emprunts en euros	0	99 100	99 100		0
2051	Concessions et droits similaires	0	0			0
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0	0			0
2183	Matériel informatique	0	0			0
2184	Matériel de bureau et mobilier	0	0			0
2313	Constructions	0	0			0
OPE	Opérations d'équipement	0	0			
010		0	0			
020	Dépenses imprévues d'investissement	0	0			
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	15 700		15 700	
041	Opérations patrimoniales	0	0			0
001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0	0	0		

Source : BP 2025 retraité CRC

**Tableau n° 7 : Détail des recettes d'investissement**

	En euros	Projet de budget 2025		Proposition		
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Réelles	Ordre entre sections	Ordre dans la section
10222	F.C.T.V.A.	0	19 300	15 000		0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	0		0
1321	Etat et établissements nationaux	0	0			0
1641	Emprunts en euros	0	0			0
28031	Frais d'études	0	0			0
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0	0			0
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0	0			0
28183	Matériel informatique	0	0			0
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0	0			0
010		0	0			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0			
021	Virement de la section de fonctionnement	0	72 600	76 900		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	22 900		22 900	
041	Opérations patrimoniales	0	0			0
001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0	0			

Source : BP 2025 retraité CRC

### Annexe n° 3. Proposition de budget rectificatif – Budget annexe Cartes SIYONNE

Tableau n° 8 : Section d'exploitation

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Défaut
011	Charges à caractère général	3 630 €	1 030 €	-2 600 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	19 000 €	14 100 €	-4 900 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>22 630 €</b>	<b>15 130 €</b>	<b>-7 500 €</b>
66	Charges financières	0 €	0 €	0 €
67	Charges spécifiques	0 €	0 €	0 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0 €	0 €	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>22 630 €</b>	<b>15 130 €</b>	<b>-7 500 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 370 €	3 370 €	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>3 370 €</b>	<b>3 370 €</b>	<b>0 €</b>
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées</b>		<b>26 000 €</b>	<b>18 500 €</b>	<b>-7 500 €</b>
013	Atténuations de charges	0 €	0 €	0 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	4 600 €	2 000 €	-2 600 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0 €	0 €	0 €
74	Dotations et participations	21 400 €	16 500 €	-4 900 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>26 000 €</b>	<b>18 500 €</b>	<b>-7 500 €</b>
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits spécifiques	0 €	0 €	0 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaire)	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>26 000 €</b>	<b>18 500 €</b>	<b>-7 500 €</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL des recettes d'exploitation cumulées</b>		<b>26 000 €</b>	<b>18 500 €</b>	<b>-7 500 €</b>
<b>Résultat prévisionnel</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE  
 AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3 370 €      3 370 €      0 €

Source : BP 2025 retraité CRC

**Tableau n° 9 : Section d'investissement**

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations)	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	3 370 €	3 370 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations)	0 €	0 €	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €	0 €	0 €
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 370 €</b>	<b>3 370 €</b>	<b>0 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €	0 €
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>4581</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 370 €</b>	<b>3 370 €</b>	<b>0 €</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
	<b>TOTAL des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>3 370 €</b>	<b>3 370 €</b>	<b>0 €</b>
13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0 €	0 €	0 €
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0 €	0 €	0 €
106		0 €	0 €	0 €
165		0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>4582</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 370 €	3 370 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>3 370 €</b>	<b>3 370 €</b>	<b>0 €</b>
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
	<b>TOTAL des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>3 370 €</b>	<b>3 370 €</b>	<b>0 €</b>
	<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

BP 2025 retraité CRC

## Annexe n° 4. Proposition de budget rectificatif – Budget annexe Cartes SIYONNE – Présentation détaillée par section

Tableau n° 10 : Dépenses d'exploitation

	En euros	Projet de budget 2025		Proposition		
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Réelles	Ordre entre sections	Ordre dans la section
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	0	330	330	0	0
6122	Credit-bail mobilier	0	700	400	0	0
61551	Matériel roulant	0	600	300	0	0
6168	Autres	0	2 000	0	0	0
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0	19 000	14 100	0	0
6237	Publications	0	0	0	0	0
6541	Créances admises en non-valeur	0	0	0	0	0
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	0	0	0	0
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0	0	0		
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	3 370		3 370	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0			0
002	Résultat reporté ou anticipé	0	0	0		

BP 2025 retraité CRC

Tableau n° 11 : Recettes d'exploitation

	En euros	Projet de budget 2025		Proposition		
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Réelles	Ordre entre sections	Ordre dans la section
7061	Transport de voyageur	0	0	0	0	0
7068	Services accessoires aux transports	0	0	0	0	0
7082	Commissions et courtages	0	600	600	0	0
7083	Locations diverses	0	4 000	1 400	0	0
7478	Autres EPL	0	21 400	16 500	0	0
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0	0	0	0	0
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0	0	0	0	0
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0		0	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0			0
002	Résultat reporté ou anticipé	0	0	0		

BP 2025 retraité CRC

Tableau n° 12 : Dépenses d'investissement

	En euros	Projet de budget 2025		Proposition		
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Réelles	Ordre entre sections	Ordre dans la section
13911	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0
2135	Installations générales -agencements -aménagements des constructions	0	0		0	0
2182	Matériel de transport	0	3 370	3 370	0	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0		0	0
2184	Mobilier	0	0		0	0
2188	Autres	0	0		0	0
OPE	Opérations d'équipement	0	0	0		
010		0	0	0		
020	Dépenses imprévues d'investissement	0	0	0		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0		0	
041	Opérations patrimoniales	0	0			0
001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0	0	0		

BP 2025 retraité CRC

**Tableau n° 13 : Recettes d'investissement**

	En euros	Projet de budget 2025		Proposition		
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Réelles	Ordre entre sections	Ordre dans la section
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	0
28182	Matériel de transport	0	0	0	0	0
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0	0	0	0
28188	Autres	0	0	0	0	0
010		0	0	0		
024		0	0	0		
021	Virement de la section d'exploitation	0	0	0		
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	3 370		3 370	
041	Opérations patrimoniales	0	0			0
001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0	0	0		

*BP 2025 retraité CRC*





« La société a le droit de demander compte  
à tout agent public de son administration »  
Article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

L'intégralité de cet avis  
est disponible sur le site internet  
de la chambre régionale des comptes Île-de-France :  
[www.ccomptes.fr/fr/crc-ile-de-france](http://www.ccomptes.fr/fr/crc-ile-de-france)

**Chambre régionale des comptes Île-de-France**

6, Cours des Roches  
BP 187 NOISIEL  
77315 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

Tél. : 01 64 80 88 88  
[www.ccomptes.fr/fr/crc-ile-de-france](http://www.ccomptes.fr/fr/crc-ile-de-france)